

## Répression Syndicale dans les Missions Locales des Hauts-de-France

**Cette fois-ci à la Mission Locale Jeunes du Valenciennois !**

### **AU TOUR DE LAURINE ET GRAZIELLA D'ETRE VIREES**

**Il n'est pas bon être syndiqué à la CGT dans cette Mission Locale :**

Laurine et Graziella sont Conseillères à la Mission Locale de Valenciennes. Depuis 24 ans pour Graziella, 6 ans pour Laurine. En 2023, Laurine est candidate (suppléante) aux élections du CSE sur la liste CGT avec 6 autres camarades. Elle est élue comme 4 autres camarades. Un Délégué Syndical CGT est désigné. Nos camarades dépensent une énergie considérable face à la Présidence et la Direction pour simplement exercer les mandats pour lesquels ils ont été élus. Leurs revendications ne sont pas prises en compte. Ils n'ont cessé de dénoncer le « mal être » de certains collègues, la multiplication des arrêts maladies, les conditions de travail qui se détériorent... Dans ces conditions déplorables entretenues par la direction, certains de nos élus se voient prescrire des arrêts maladies. Pour préserver leur santé, ils font le choix de tous démissionner du CSE, les uns après les autres. Devant la vague de démissions, des élections partielles sont organisées.

**Pourquoi la Présidente Dalila DUWEZ-GUESMIA et le directeur Nicolas DHORDAIN s'en prennent à Laurine et Graziella ?**

Des salariés ont rédigé des « fiches incidents » incriminant nos camarades. Laurine les aurait harcelés. Graziella aurait provoqué un « mal être ». Du coup l'employeur diligente ce qu'il appelle une enquête. Celle-ci consiste à payer des avocats qui auditionnent les « accusées ». À aucun moment la direction ne recevra nos camarades « accusées »...les conclusions des avocats viennent d'être rendues...et...

**Laurine est convoquée le 6 mars à un entretien préalable à probable licenciement. Pour Graziella ce sera le lendemain.**

**Des licenciements à la chaîne !**

Laurine revenait tout juste d'un arrêt maladie. Elle est sommée de dégager immédiatement : mise à pied à titre conservatoire. Plus de salaire. Plus de travail. Dès maintenant.

Laurine avait également dénoncé auprès de la médecine du travail le « harcèlement » dont elle se sent victime de la part des nouveaux élus du CSE. L'Inspection du Travail est informée.

**Le droit d'expression est garanti par le code du travail (article L2281-1) qui reconnaît aux salariés, un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail et que les salariés jouissent dans l'entreprise, comme hors de celle-ci, d'une liberté pour s'exprimer !**

Depuis plus de 5 ans, l'extermination de la CGT se poursuit dans les Missions Locales des Hauts-de-France :

- Ludovic viré à la ML du Grand Plateau Picard alors même que la discrimination syndicale est reconnue par le Tribunal
- Virginie, Houleye et Kathleen délogées en même temps à la ML de Wattrelos (puis réintégrées après la condamnation de la ML par les tribunaux)
- Vincent à la Mission Locale d'Hénin-Beaumont : l'Inspection du travail puis le Ministère puis le Tribunal Administratif ont refusé le licenciement. Les Prud'hommes ont condamné cette ML
- Delphine à la Mission Locale de Saint Pol sur Ternoise : licenciement abusif. Le Tribunal est saisi. L'audience est programmée en avril 2025
- Bruno à la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq : la demande de licenciement vient d'être refusée par l'Inspection du Travail (demande de licenciement parce qu'il se présente aux élections du CSE – en cours)

Les dirigeants de toutes ces Missions Locales sont toujours en place. Les Présidences ne changent pas...et ne changent rien ! Pire, ils encouragent la chasse anti-CGT.

Au suivant...les suivantes ce sont donc Laurine et Graziella ! Une fois de plus, la CGT accompagnera ses camarades jusqu'au bout et ne la lâchera pas.

**LA CGT NE LAISSERA PAS FAIRE !**

**EN SOUTIEN A LAURINE ET GRAZIELLA  
MOBILISATION DEVANT LA MISSION LOCALE DE  
VALENCIENNES**

**LE JEUDI 6 MARS 2025 À 8H30  
49, rue Paul Vaillant Couturier à Marly**

**STOP À LA RÉPRESSION SYNDICALE !  
NON À LA DISCRIMINATION DANS LE RÉSEAU DES MISSIONS  
LOCALES !**

Liévin, le 28 février 2025